

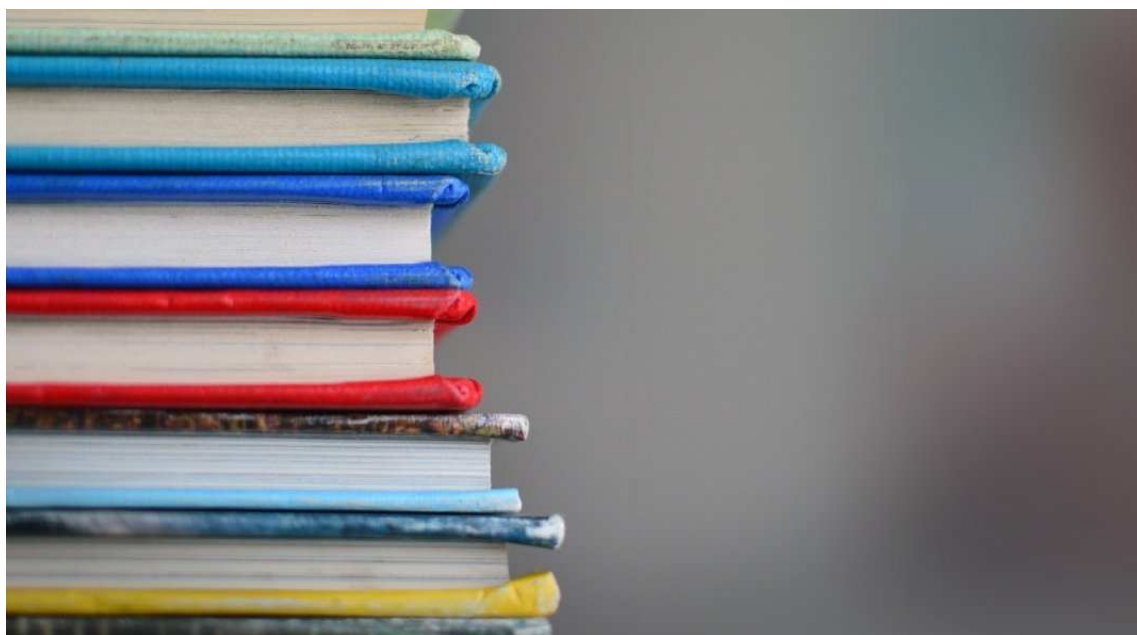
[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle : des syndicats enseignants fixent deux lignes rouges

Elise Le Berre

6-7 minutes

Le Snes, la CGT Éduc'action, la CFDT et le SE-Unsa présentent auprès d'AEF info leurs "lignes rouges" sur la dernière version du programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, examiné en CSE le 29 janvier 2025. La formulation "l'école ne se substitue pas au rôle des parents et familles" suscite ainsi leurs craintes. Second grief : l'information aux parents sur la tenue et le contenu des séances, qui risque selon eux de provoquer absentéisme, contestations, troubles devant les établissements. Plusieurs amendements sont déposés, notamment sur la protection des personnels.



Les syndicats souhaitent notamment être associés aux documents d'accompagnement qui seront publiés sur Eduscol.

Plus d'un an et demi après la saisine du CSP par Pap Ndiaye afin de créer un programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, le CSE, qui a un rôle consultatif, doit examiner ce projet de texte ce 29 janvier 2025. Remanié depuis sa version initiale, publiée le 6 mars 2024, ce programme est très attendu par les organisations syndicales - qui le soutiennent -, mais aussi guetté par des associations de familles et de milieux conservateurs qui dénoncent notamment "le militantisme" des intervenants extérieurs, et questionnent le rôle de l'école à cette éducation.

"sans se substituer aux parents" : une formulation qui crispe

La nouvelle mouture procède à un ajustement en faveur de ces derniers : le texte précise dorénavant que c'est "sans se substituer au rôle des parents et des familles des élèves"

que l'Evars revêt un caractère obligatoire.

Un ajout qui fait bondir les syndicats : c'est même une "ligne rouge" pour le SE-Unsa. Jérôme Fournier pointe ainsi auprès d'AEF info les risques d'une telle formulation, notamment de dépôts de plaintes par les familles. "En cas de jurisprudence qui leur donnerait raison, c'est la porte ouverte pour faire de même pour tous les autres programmes", craint le secrétaire national.

Reste à savoir si la suppression de ce passage sera possible : dans tous les cas, les syndicats tiennent à avoir une "expression forte" sur ce point. Et le Snes-FSU propose, "sans retirer son rôle à la famille, d'inscrire que cette éducation vient en complément des parents d'élèves", précise à AEF info Gwenaël Le Paih, secrétaire général adjoint.

L'information aux parents sur le contenu de chaque séance, un "risque de contestation"

Deuxième "ligne rouge" sur laquelle s'accordent ces syndicats : le détail de l'information donnée aux parents. Là encore, la nouvelle version prend en compte les griefs d'associations de familles, et précise que "les parents d'élèves sont informés de la tenue et du contenu des séances obligatoires".

Cette formulation, "c'est une porte ouverte à l'absentéisme", souligne Gwenaël Le Paih. "En informant sur les dates et le contenu des séances, les familles qui ne voudront pas que leurs enfants y assistent ne les enverront tout simplement pas à l'école ce jour-là", explique le SE-Unsa.

Cela ouvre aussi la voie aux contestations, estime de son côté Caroline Brisédoux, secrétaire nationale de la CFDT-EFRP, qui rappelle que cette information n'est pas donnée pour les autres programmes : "Pourquoi celui-là ?", s'interroge-t-elle auprès d'AEF info.

Aussi les syndicats mettent-ils plutôt en avant une information sur le contenu du programme de l'année. D'autant plus qu'ils craignent également "des troubles devant les établissements, ce qui peut être dangereux", regrette Jérôme Fournier.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils demandent aussi un soutien fort du ministère envers les personnels, "contre les associations réactionnaires de parents qui menaceraient ou intimideraient des personnels de l'Éducation nationale", explique Sandra Gaudillère, secrétaire nationale et chargée des questions d'égalité à la CGT Educ'action. Elle plaide pour que "le ministère se positionne de façon franche".

Sur cette question de protection des personnels, les syndicats ont déposé des amendements spécifiques.

Égalité filles-garçons, violence au travail... les autres amendements déposés

Hormis ces deux "points prioritaires", les syndicats se réjouissent tout de même de ce programme, même s'ils regrettent que cette version soit "moindre que celle issue des travaux du CSP", qui avait engagé une large concertation pour parvenir à cette version.

"L'Éducation nationale doit être attentive et veiller à ce que ce programme soit acceptable par tous", rappelait Mark Sherringham, qui précisait que le CSP, qu'il préside, tient "à vérifier la cohérence globale ainsi que la justesse des formulations" de ce projet de texte.

D'autres amendements ont été déposés par les syndicats :

- pour rendre certaines notions plus explicites pour les types de famille, ou d'orientation sexuelle,
- aborder l'identité de genre dès la 5e, " au titre des discriminations", comme le proposait initialement le CSP. "Cela avait du sens, c'est important de dire aux élèves qu'ils n'ont pas à

subir des moqueries ou du harcèlement", indique le Snes,

- la place des intervenants extérieurs, pour préciser que "seuls les enseignants ont la main sur ces séances", précise le SE-Unsa,
- intégrer la notion des violences au travail pour les élèves de CAP, "afin d'alerter les jeunes sur ce sujet, notamment lors des stages ou PFMP", explique la CGT Educ'action,
- sur l'égalité filles-garçons, "afin de donner de la visibilité à certains métiers et notamment ceux en lien avec le quotidien des élèves", détaille Caroline Brisedoux, qui met en avant "un infirmier scolaire, un Atsem, un professeur des écoles..."

Par ailleurs, le ministère indique que de nouvelles formations des enseignants débiteront dès le second trimestre 2025.